



**Revue de presse
Gouvernance des eaux souterraines
d'Abitibi-Témiscamingue
26 janvier – 2 février 2011**

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Olivier Pitre, Coordonnateur

SESAT

Tél: (819) 732-8809 poste 8224

Courriel : olivier.pitre@sesat.ca

Claude Balleux, *La gouvernance territoriale et l'apport des organisations mandatées et financées par l'État: Le cas d'un organisme de bassin versant*, mémoire de maîtrise, UQAT, 2011.

http://web2.uqat.ca/chairedesjardins/documents/Memoire_CBalleux_Pub_000.pdf

Le Devoir

Jean-Marie Villeneuve

28 janvier 2011

David Suzuki contre les gaz de schiste



[Agrandir](#)

David Suzuki, environnementaliste de renommée internationale, était de passage à Québec vendredi pour recevoir un doctorat d'honneur de l'Université Laval soulignant son «engagement exceptionnel» dans la promotion du développement durable en tant que communicateur scientifique.

LE SOLEIL, JEAN-MARIE VILLENEUVE

Le Soleil

(Québec) L'environnementaliste David Suzuki ne s'est pas gêné vendredi pour mettre en garde les Québécois contre les dangers de l'exploitation du gaz de schiste, après avoir reçu un doctorat d'honneur de l'Université Laval.

«Je ne pense pas que vous devriez aller de l'avant. Le public doit mieux comprendre quels sont les enjeux entourant le gaz de schiste. Le procédé de fracturation [de la roche] nécessite beaucoup d'eau pour être capable d'emprisonner le gaz et la pollution des eaux souterraines est énorme. Aux États-Unis, l'eau contient tellement de gaz qu'elle peut s'enflammer. Je ne comprends pas pourquoi Québec a besoin des gaz de schiste», a-t-il répondu aux questions des journalistes, après la cérémonie. En Pennsylvanie, l'exploitation des gaz de schiste a entraîné la contamination des nappes phréatiques par du méthane.

[A Taille du texte](#)

[Imprimer](#)

[Envoyer](#)

[Recommander](#) 135

[Tweeter](#) 19

DOSSIERS»



Dossier

Gaz de schiste

Consultez notre dossier complet sur les enjeux de l'exploitation du gaz de schiste. »

À LIRE AUSSI

- Cinq bougies pour Harper, la désillusion pour le Québec
- Boom des aliments qui améliorent la santé
- Écoute: inquiétude et
- *L'Homo sapiens* hors d'Afrique il y a au moins 100 000 ans
- Innover ou décliner

SUR LE MÊME THÈME

Fondation David Suzuki |
Université Laval | David Suzuki
| Université | Ressources
naturelles | Débat scientifique

Comme plusieurs, David Suzuki est en faveur d'un moratoire sur les gaz de schiste, le temps que la population prenne position sur ce sujet controversé. «Ce que je déteste dans ce débat, c'est qu'il n'y a à peu près pas de discussions publiques, pas seulement au Québec mais dans l'ensemble du Canada. Vous avez ces mégaprojets que les politiciens adorent parce qu'ils peuvent se vanter ensuite qu'ils ont fait des choses et créé des emplois. Mais il faut que le public soit mieux informé et qu'il ait son mot à dire dans le débat. Est-ce que c'est la direction que le Québec doit prendre? Les conséquences du processus de fracturation sont désastreuses. Je pense que les gens en général n'ont aucune idée de ce que ça signifie», a-t-il ajouté.

David Suzuki, environnementaliste de renommée internationale, était de passage à Québec vendredi pour recevoir un doctorat d'honneur de l'Université Laval soulignant son «engagement exceptionnel» dans la promotion du développement durable en tant que communicateur scientifique. Généticien de formation, M. Suzuki est l'auteur de plus de 52 ouvrages scientifiques et animateur depuis 1979 de l'émission phare de la CBC, *The Nature of Things with David Suzuki*.

L'environnementaliste a prononcé une conférence à l'occasion du Sommet de l'hiver, organisé pour la première fois à Québec par la Fondation David-Suzuki. L'homme qui fêtera bientôt ses 75 ans en a profité pour rappeler que l'être humain court à sa perte, guidé aveuglément par les lois du marché et la croissance économique, à la base de notre société de consommation.

«L'air que nous respirons est beaucoup plus important que l'économie et notre système économique est en grande partie responsable des problèmes que nous vivons. Mais il faut se rappeler que l'économie, les multinationales et les règles du marché sont des créatures que nous avons inventées et que nous pouvons les modifier.» La sacro-sainte croissance économique représente rien de moins qu'un suicide sur le plan environnemental, a-t-il rappelé.

David Suzuki a reçu jusqu'à maintenant 23 doctorats honorifiques au Canada ainsi qu'à l'étranger.

L'Actualité

Valérie Borde

2 novembre 2010

La gestion intégrée de l'eau, un voeu pieux de Québec ?

Publié dans : [Gaz de schiste](#), [Nature - Environnement](#), [Science et société](#)

 Recommander { 6

 Tweet { 9

2 novembre 2010

Un [rapport](#) (pdf) d'experts réunis par le [Conseil de la science et de la technologie](#) dans le cadre de son projet [Perspectives Science Technologie Société](#) montre qu'il reste beaucoup à faire pour que le Québec soit réellement capable de gérer ses ressources en eau de manière intégrée.

Dans la [Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection](#) (pdf), adoptée en juin 2009, le gouvernement a reconnu que seule la [gestion intégrée de l'eau à l'échelle des bassins versants](#) permettra de protéger adéquatement cette ressource.

Mais comment, dans les faits, réaliser cette «intégration», et faire en sorte qu'on puisse tenir compte des avis des différents paliers de gouvernements, des industries, des agriculteurs et producteurs forestiers, des groupes communautaires et des citoyens ?

C'est là que le bât blesse, selon ce rapport, puisqu'on ne sait tout simplement pas comment s'y prendre.

Les experts proposent donc à Québec de mobiliser des scientifiques pour étudier de manière systématique tout ce qui se passe à l'échelle d'un bassin versant, en choisissant pour ce projet pilote de préférence un bassin versant dans lesquels la gestion de l'eau fait l'objet de conflits (ce qui ne devrait pas être bien dur à trouver).

À cette échelle, des spécialistes en tout genre pourraient documenter ce qui empêche de regrouper les connaissances et les données sur l'eau ou d'harmoniser les règlements, chercher des manières plus efficaces de suivre l'état des ressources en eau et l'impact des différentes décisions.

Ils devraient aussi analyser les questions de gouvernance pour qu'on soit capable «de formuler clairement comment, par qui, à quel coût et à quelles conditions les services seront fournis aux divers usagers (incluant les usagers silencieux) de l'eau».

Entre 1998 et 2007, le Québec a consacré 0,1 % de ses budgets de recherche à la gestion intégrée de l'eau, peut-on lire dans ce rapport. Ce serait largement insuffisant pour couvrir les besoins en la matière.

Le sujet est pourtant crucial, comme on le voit en ce moment avec la question du gaz de schiste.

L'industrie affirme que son usage de l'eau ne serait pas incompatible avec une saine gestion de la ressource, ce que nient plusieurs organismes locaux, pendant que Québec ne sait pas sur quel pied danser.

Ce serait un bon endroit pour commencer les recherches sur la gestion intégrée...

L'Écho Abitibien
28 janvier 2011

L'autre guerre de la 117

Malartic demande une injonction contre Rivière-Héva

Alors que les Foreurs et les Huskies s'apprêtent à livrer bataille pour la dernière fois cette saison, une autre Bataille de la 117 (sur une plus courte distance, nous devons l'avouer) fait rage depuis lundi dernier au palais de justice de Val-d'Or.

Le juge Yvan St-Julien entend actuellement (au moment de mettre sous presse, les procédures étaient toujours en cours) une demande d'injonction permanente de la Ville de Malartic qui veut faire cesser les activités de deux entreprises de Rivière-Héva autour de l'un de ses puits, le puits P-7. La municipalité craint que les camions qui passent et la cueillette de gravier ne viennent endommager en permanence la source d'eau de ce puits.

Bataille d'experts

Le maire André Vezeau et la directrice générale de la municipalité, Lucie Roger, nous avaient prévenus avant les Fêtes : c'est effectivement une bataille d'experts qui a lieu présentement en cour. De plus, Malartic doit jouer en infériorité numérique, puisque la par-

tie adverse est composée de quatre avocats : deux représentant les deux compagnies d'excavation qui exploitent les gravières, Béton et concassage DM et Forcier & Frère le procureur de la municipalité de Rivière-Héva et celui du gouvernement du Québec à qui appartiennent les terrains. Le maire Vezeau, d'ailleurs, n'a pas mâché ses mots à l'endroit de Québec. «Ils sont contre nous. C'est incroyable, s'est-il exclamé. C'est un danger environnemental grave qui menace nos réserves d'eau potable et ils s'opposent à ça.»

Jusqu'ici, trois hydrogéologues et un géologue ont paradé dans le box des témoins pour défendre leurs rapports respectifs de la situation. Jusqu'ici, si certains ont fait des prévisions quant à l'avenir du puits si la circulation des camions des gravières continuait leur va et vient aux abords du puits, d'autres ont plutôt argué que la gravière était en opération depuis 1965, et que rien n'était jamais arrivé. Tous s'entendent cependant sur le fait que l'esker qui se trouve au puits P-7 est fragile à sa face même.

Indice drastique

Il a été notamment question, au cours de ces exposés d'experts devant la cour, de l'indice drastique, qui montre, selon les hydrogéologues engagés par Malartic, toute la fragilité du puits P-7. Le géologue de Rivière-Héva, quant à lui, estime plutôt que le bas

niveau du puits fait en sorte que la petite rivière Héva déverse une partie de ses eaux dans l'esker, ce qui amène la contamination.

Les procédures devaient se poursuivre jusqu'à jeudi, après quoi le juge St-Julien délibérera. Sa décision est attendue dans les semaines qui suivront.

J'investis [ici] CAMPAGNE 2009-2014

mon don permettra de...
FACILITER L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES ÉTUDIANTS

La Fondation
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

À Val-d'Or, l'eau potable passe avant les mines

Guy CHAMPOUX • redaction.valdor@hebdoquebecor.com

En plein boom minier, la Ville de Val-d'Or veut s'assurer que son alimentation en eau potable soit propre à la consommation humaine.

Lors de la dernière assemblée du conseil de ville, le conseiller Gilles Bérubé a déposé une résolution en ce sens. « Nous demandons à Québec de continuer d'interdire les forages miniers dans les zones où la ville puise son eau. Ainsi nous serons rassurés en ce qui a trait à la qualité de l'eau qui sera offerte à nos contribuables. »

Méconnaissance de la réglementation

Le maire Fernand Trahan a renchéri en indiquant qu'il existe une réglementation, mais elle ne semble pas suivie par tous les ministères. « Il y a présentement une prescription dans la Loi des mines interdisant le forage

dans les zones où il y a des Eskers. Cependant il ne semble pas que tous les ministères soient au courant. »

Un rappel à l'ordre

M. Trahan indique que la ville de Val-d'Or veut que le gouvernement du Québec fasse circuler le message dans tous les ministères pour éviter de mauvaises surprises.

Il ramasse son équipement

« Dernièrement une entreprise de forage s'est présentée dans la zone protégée. Nous l'avons informé de la réglementation et il a ramassé son équipement. Si la personne qui a délivré le permis d'exploration avait été au courant des règles du jeu, il n'y aurait pas eu de perte de temps pour le prospecteur et pour le responsable du dossier à la ville de Val-d'Or. »



Le maire Fernand Trahan demande à Québec de faire appliquer par ses différents ministères la réglementation interdisant les forages près des Eskers et autres sources d'alimentation en eau potable.

Abitibi Express
Martin Guindon
1^{er} février 2011

Des risques potentiels de contamination de l'eau potable

Une vingtaine de dépôts en tranchées sur des eskers

> Martin Guindon
martin.guindon@transcontinental.ca

Parmi les enjeux et problèmes soulevés par la Société de l'eau souterraine de l'Abitibi-Témiscamingue (SESAT) dans son État de situation 2010, on retrouve celui de la présence inquiétante d'une vingtaine de dépôts en tranchées (DET) sur des eskers ou des moraines dans la région. Difficile d'ignorer le potentiel de contamination de certaines sources d'eau potable.

La SESAT a répertorié un total de 65 anciens DET, mais seulement 45 d'entre eux sont géoréférencés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Du nombre, on en retrouve 23 directement sur un esker ou une moraine, qui sont pourtant des filtres naturels qui peuvent produire une eau de très grande qualité.

« Si on élargit ça à une bande d'un kilomètre autour des eskers/moraines, on se ramasse avec les trois quarts qui sont sur des eskers/moraines (34 sur 45). Pourquoi un kilomètre? Parce que c'est la mesure étalon que l'on retrouve comme zone tampon reconnue, à défaut d'avoir des connaissances plus poussées », a relaté Olivier Pitre, auteur du document.

Risques de contamination

Maintenant, de là à dire que tous ces sites présentent des risques de contamination, il y



Olivier Pitre, lors du dévoilement de l'État de situation de la gouvernance des eaux souterraines.
(Photo: Martin Guindon)

a un pas que la SESAT refuse de franchir.

« Il existe un répertoire de ces sites, mais il est incomplet et l'information qui y est comprise est très rare. On sait à peu près où ils sont situés et à quelle date ils ont été fermés,

mais ça se limite à ça. On ignore les volumes exploités, le type de matières résiduelles

enfouies, les années d'exploitation, le type de terrain, la perméabilité du sol. Toutes ces choses sont inconnues », a précisé M. Pitre.

Ce qui inquiète surtout la SESAT, c'est qu'aucune forme de suivi n'a été assurée sur ces sites. Impossible de savoir s'il y a des cas de contamination.

« On n'a démontré aucune contamination de l'eau souterraine par un ancien DET, insiste Olivier Pitre. Mais aucune recherche n'a été faite en ce sens non plus. Il faut aussi admettre que c'est un problème qui n'est pas facile à adresser. La sécurisation de ces sites représente des opérations très coûteuses pour les autorités locales, que l'on parle de l'isolation des sites ou du déplacement des matières résiduelles. »

La SESAT croit qu'il faudra s'attaquer à ce problème prochainement. Il faudra commencer par compléter l'information nécessaire sur ces sites, puis prioriser les interventions en fonction des risques potentiels que chacun d'eux représente. « Il faudra évaluer l'ensemble des options de sécurisation pour chacun et surtout, sécuriser les accès à l'eau potable », a précisé Olivier Pitre.

On peut télécharger et consulter le document en format PDF directement à partir du site internet de la SESAT, au www.sesat.ca.

Québec municipal
1^{er} février 2011

1^{er} février 2011

Guide sur l'acquisition de données des réseaux d'eau potable et d'égouts des petites municipalités

Les municipalités se doivent de posséder une excellente connaissance de leurs réseaux d'eau potable et d'égouts afin de prendre la bonne décision d'intervention ou de planification en regard de ces infrastructures. De plus, l'information concernant tout composant du réseau doit être facilement accessible et périodiquement mise à jour à la suite de chaque nouvelle construction, inspection, intervention d'entretien ou de réparation.

Pour recueillir les données relatives aux installations existantes, les municipalités doivent établir des procédures bien documentées. Les données recueillies doivent être reliées à une même référence pour en faciliter la localisation.

Afin de faciliter ce travail, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a confié le mandat au Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) de préparer un guide afin de fournir, aux plus petites municipalités, des outils afin de mieux structurer la collecte, la mise à jour et la compilation de données relatives aux réseaux d'égouts et d'eau potable. La gestion des plaintes est aussi couverte par ce guide.

Ce guide précise la démarche à suivre et propose des exemples de formulaires d'acquisition des données ainsi que des tableaux de compilation des réparations et des plaintes.

Les versions électroniques des formulaires seront également disponibles, sur demande, sur le [site Web du CERIU](#).

[Téléchargez le guide sur le site Internet du MAMROT](#)